

*Initiatives ministérielles*

comme Paul Tellier, Derek Burney et Norm Spectre devoir se faire les défenseurs du gouvernement.

L'une des caractéristiques de notre bureaucratie, avant que ce gouvernement n'arrive au pouvoir, c'était que les personnes comme celles que je viens de nommer et d'autres étaient au-dessus de la mêlée. Elles conseillaient le gouvernement, mais ne parlaient pas en son nom.

Nous avons vu la situation changer. Pour le pire. Nous avons vu les fonctionnaires devenir politisés. À présent, le gouvernement tente d'institutionnaliser cet état de choses. Et il trouve que cela ne suffit pas. Désormais, il ne sera plus nécessaire que le candidat à un poste soit le mieux qualifié. Il devra seulement être qualifié.

Cette situation ouvre la porte à toutes sortes d'abus, dont des nominations fondées sur tout, sauf le mérite, et un favoritisme flagrant. Ce n'est pas une situation qui a régné dans notre fonction publique au cours des années et que nous devrions accepter à l'heure actuelle.

Ce projet de loi renferme certains aspects positifs. Mes collègues, notamment la députée d'Ottawa-Ouest, les ont déjà mentionnés.

Nous nous opposerons au principe du projet de loi à sa deuxième lecture pour les raisons que moi-même et d'autres députés avons mentionnées. Nous ne nous opposons pas à une réforme de la fonction publique. Ce à quoi nous nous opposons, c'est à ce viol du principe de la sélection au mérite et à un certain nombre d'autres questions que mes collègues mentionneront au cours du débat. C'est pourquoi nous disons: «Ne rejetons pas le projet de loi en bloc. Renvoyons-le à un comité spécial.»

Dans sa sagesse, la députée d'Ottawa-Ouest a présenté une motion qui ne rejette pas le projet de loi, mais qui permet au gouvernement de gagner du temps, immédiatement après la décision du tribunal et les recommandations formulées par le Comité des comptes publics et plusieurs dizaines de députés. Ils demandent au gouvernement de revenir à la raison et de renvoyer cette question à un comité, afin d'obtenir ses conseils et de présenter à nouveau un projet de loi mieux rédigé qui sera avantageux pour le pays et pour les gens qui font partie de cette magnifique fonction publique.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Ottawa—Centre—L'immigration; l'honorable député de Haldimand—Norfolk—Les éleveurs de porcs; l'honorable député de Don Valley—Est—Le grand Toronto; et l'honorable député de Saint-Boniface—L'éducation.

• (1620)

[Traduction]

**M. Les Benjamin (Regina—Lumsden):** Monsieur le Président, j'aimerais bien que quelqu'un forme un groupe pour moi, car il ne semble pas durer longtemps du côté du gouvernement, à deux exceptions près.

Permettez-moi de dire d'abord que j'ai entendu les orateurs de tous les côtés de la Chambre déclarer, au sujet de ce projet de loi, que personne ne s'opposait à la réforme de la fonction publique. Eh bien, monsieur le Président, c'est peut-être évident pour les anciens députés, mais ce ne l'est pas dans mon cas, à moins que cette réforme ne prévoie une participation maximale de la part des représentants des employés de la fonction publique. S'ils ne peuvent participer à cette réforme, c'est que leur syndicat est bien faible.

J'aimerais vous citer ce qu'a dit un politicien gallois très connu, au moment de l'inauguration des services de santé en Grande-Bretagne, en 1945-1946, alors que tous les libéraux, tous les conservateurs, tous les éditorialistes et tous les experts étaient très pessimistes, alors qu'ils prévoient un désastre, prédisant que tous les citoyens se rueraient vers les bureaux des médecins et vers les hôpitaux, qu'ils profiteraient à outrance du programme, que le public détruirait le programme de santé national avant que celui-ci ne soit réellement en place, etc.

Ce célèbre politicien gallois, que Dieu bénisse son âme de travailleur, a donc déclaré devant la Chambre des communes, et repris dans un petit ouvrage intitulé *In Place of Fear*, que si vous voulez voir les gens se comporter parfaitement bien, il faut leur donner au moins l'occasion de le faire. Dans le présent cas, si vous voulez que les employés de la fonction publique se comportent bien et qu'ils fournissent la meilleure prestation possible, il faut leur en donner l'occasion. Il faut leur donner l'occasion